

LE DROIT D'AUTEUR

REVUE DU BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
PARAISANT A BERNE LE 15 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

ÉTUDES GÉNÉRALES : Champ d'application des lois nationales en matière de droit d'auteur (*cinquième et dernier article*), p. 133. — La statistique internationale de la production intellectuelle en 1946 (*premier article*). Allemagne, Finlande, France, Grande-Bretagne et Eire, Italie, Suisse, Tchécoslovaquie, p. 137.

CORRESPONDANCE : Lettre d'Italie (Valerio de Sanctis). *Rec-tification*, p. 143.

CONGRÈS ET ASSEMBLÉES : Réunions internationales. Association littéraire et artistique internationale. Assemblée générale, Paris, 21 novembre 1947, p. 143.

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales

Champ d'application des lois nationales en matière de droit d'auteur

(*Cinquième et dernier article*)⁽¹⁾

III. Essai de classification

Au cours de cette étude consacrée au champ d'application des lois nationales en matière de droit d'auteur et où, afin d'exposer plus clairement une question fort complexe, nous avons délibérément laissé de côté la protection conventionnelle à quoi nous n'avons fait qu'incidemment allusion, deux constatations se sont nécessairement imposées à nous, l'une de caractère statique et absolu ayant trait à l'état de chaque législation considérée en soi, l'autre de caractère relatif et dynamique concernant lesdites législations considérées les unes par rapport aux autres et dans leurs tendances :

Nous avons vu, d'une part, que la majorité des lois nationales prévoit un champ d'application différent selon qu'il s'agit d'œuvres d'auteurs nationaux ou d'œuvres d'auteurs étrangers, d'autre part que l'assimilation de ces deux catégories d'œuvres se rencontre pourtant, à des degrés divers, dans certaines législations et qu'il y a là une tendance qui se manifeste assez hardiment et à la manière d'un mouvement précurseur.

Ces deux constatations essentielles nous livrent la clef d'une classification organique, conforme à la nature des cho-

ses, classification double, dont l'une des faces éclairera l'aspect statique et absolu du problème, l'autre face le côté dynamique et relatif de la question.

Le premier tableau de la classification prendra pour critère fondamental la distinction généralement établie entre œuvres d'auteurs nationaux et œuvres d'auteurs étrangers, en groupant les législations selon l'étendue absolue du champ d'application que chacune d'elles réserve aux deux catégories d'œuvres ; le second tableau prendra pour critère fondamental la tendance à l'assimilation observée quant au traitement des œuvres d'auteurs nationaux et des œuvres d'auteurs étrangers, en groupant les diverses législations selon l'étendue relative du champ d'application que celles-ci réservent aux deux catégories d'œuvres susmentionnées.

Cette double classification semble devoir ranger les pays dans un schéma non seulement organique, mais intelligible, en répondant, pour chacun d'eux, aux deux questions essentielles que nous nous posons en la matière :

1° Quelle est, en valeur absolue, l'étendue du champ d'application de la loi nationale quant aux œuvres d'auteurs nationaux d'une part, quant aux œuvres d'auteurs étrangers d'autre part ?

2° Quelle est, en valeur relative, le degré d'assimilation ou de discrimination qu'établissent ces lois nationales entre œuvres d'auteurs nationaux et œuvres d'auteurs étrangers ?

Premier tableau de classification

On y distinguera deux catégories principales, celle des œuvres d'auteurs nationaux (A) et celle des œuvres d'auteurs étrangers (B).

Dans chacune de ces deux catégories, on distinguera ensuite un certain nombre de groupes, selon l'étendue du champ d'application de la loi ou la nature des limites qui sont imposées à ce champ : groupes A₁ et A₂ pour la catégorie A, groupes B₁, B₂... B₈ pour la catégorie B.

Catégorie A (œuvres d'auteurs nationaux)

Le groupe A₁ sera celui des pays où l'étendue du champ d'application est très vaste, où la protection légale est normalement applicable à toutes les œuvres d'auteurs nationaux.

Le groupe A₂ sera celui des pays où l'étendue de ce champ d'application est restreint et où certaines conditions spéciales (édition dans le pays notamment) peuvent être requises pour la protection des œuvres d'auteurs nationaux.

Catégorie B (œuvres d'auteurs étrangers)

Le groupe B₁ sera celui des pays où la protection légale a un champ d'application très vaste, où aucune condition spéciale n'est imposée aux œuvres d'auteurs étrangers.

Les autres groupes B₂, B₃... B₈ seront, en revanche, ceux des pays où la protection légale des œuvres d'auteurs étrangers peut être soumise à certaines conditions spéciales plus ou moins restrictives et de nature diverse :

B₂, référence à la législation du pays d'origine ;

B₃, condition d'édition sur le territoire auquel s'applique la loi protectrice ;

B₄, condition de domiciliation de l'auteur sur le territoire auquel s'applique la loi protectrice, en ce qui concerne certaines œuvres ;

B₅, condition de publication dans la langue du pays protecteur ;

(1) Cf. *Le Droit d'Auteur* des 15 mai, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre, p. 50, 70, 101 et 121.

Protection légale des œuvres littéraires et artistiques (45 pays)⁽¹⁾

Premier tableau de classification

A. Oeuvres d'auteurs nationaux :

- A₁) Pays où la protection légale est normalement applicable à toutes les œuvres d'auteurs nationaux (34 pays):

Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chine*, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Mexique*, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Syrie, Tchécoslovaquie, U.R.S.S.*, Vatican, Yougoslavie.*

- A₂) Pays où certaines conditions spéciales sont requises pour l'application de la protection légale aux œuvres d'auteurs nationaux (11 pays):

Australie, Canada, Eire, États-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, Inde britannique, Nouvelle-Zélande, Palestine, Thaïlande, Tunisie, Union Sud-Africaine.*

B. Oeuvres d'auteurs étrangers :

- B₁) Pays où la protection légale est applicable sans condition spéciale aux œuvres d'auteurs étrangers (5 pays):

Liban, Luxembourg, Maroc, Portugal, Syrie.

- B₂) Pays où la protection légale se réfère, dans une certaine mesure, à la législation au pays d'origine (5 pays):

Argentine, Belgique, Brésil, France, Monaco.*

- B₃) Pays où la protection légale des œuvres publiées d'auteurs étrangers est soumise à la condition d'édition sur le territoire auquel s'applique la loi protectrice (30 pays):

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Eire, Finlande, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde britannique, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palestine, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Union Sud-Africaine, U.R.S.S., Vatican, Yougoslavie.*

- B₄) Pays où la protection légale est applicable à certaines œuvres d'auteurs étrangers, sous condition de domiciliation de l'auteur sur le territoire auquel s'applique la loi protectrice (15 pays):

Australie (œuvres inédites), Brésil (œuvres inédites et éditées), Bulgarie (œuvres inédites), Canada (œuvres inédites), Eire (œuvres inédites), États-Unis d'Amérique (œuvres inédites et œuvres éditées sous certaines autres conditions), Grande-Bretagne (œuvres inédites), Inde britannique (œuvres inédites), Italie (œuvres publiées dans le pays), Nouvelle-Zélande (œuvres inédites), Palestine (œuvres inédites), Pologne (œuvres inédites et éditées), Thaïlande (œuvres inédites), Union Sud-Africaine (œuvres inédites), Vatican (œuvres publiées au lieu où s'exerce la protection).*

- B₅) Pays où la protection légale est applicable aux œuvres d'auteurs étrangers publiées dans la langue du pays (2 pays):

Pologne, Yougoslavie.

- B₆) Pays où la loi nationale prévoit une protection applicable aux œuvres d'auteurs étrangers, moyennant réciprocité diplomatique⁽²⁾ (22 pays):

Australie, Autriche, Brésil, Canada, Danemark, Eire, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Inde britannique, Islande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palestine, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union Sud-Africaine, Vatican.*

- B₇) Pays où la loi nationale prévoit une protection applicable aux œuvres d'auteurs étrangers, moyennant réciprocité légale⁽²⁾ (7 pays):

Argentine, Chine*, Espagne, Mexique*, Monaco, Pologne, Yougoslavie.*

- B₈) Pays où la loi nationale prévoit d'autres conditions spéciales pour la protection des œuvres d'auteurs étrangers (4 pays):

Chine, États-Unis d'Amérique* (clause de fabrication), Roumanie, U.R.S.S.*.*

⁽¹⁾ Les pays dont le nom est suivi d'un astérisque ne font pas partie de l'Union.

⁽²⁾ La réciprocité exigée par la Belgique est-elle diplomatique ou légale? La question n'est pas tranchée (v. *Droit d'Auteur* de mai 1947, p. 54). C'est pourquoi la Belgique ne figure ni sous B₆ ni sous B₇.

Second tableau de classification

I. Pays dont la législation *assimile* essentiellement les œuvres d'auteurs nationaux et les œuvres d'auteurs étrangers:

(en tout 8 pays)

1. Pays où cette assimilation est complète (4 pays):

- a) sans l'exigence d'une condition spéciale pour la protection (3 pays):

Luxembourg, Maroc, Portugal;

- b) avec condition d'édition dans le pays protecteur (1 pays):

Tunisie.

2. Pays où cette assimilation, tout en demeurant essentielle, n'est pas intégrale (4 pays):

France, Liban, Syrie, Roumanie.

II. Pays dont la législation établit une *discrimination* essentielle entre les œuvres d'auteurs nationaux et les œuvres d'auteurs étrangers:

(en tout 37 pays)

1. Pays où la protection légale est normalement applicable à toutes les œuvres d'auteurs nationaux et où certaines conditions spéciales sont requises pour les œuvres d'auteurs étrangers:

(27 pays de discrimination maxima)

- a) Pays où une condition spéciale, et en général suffisante pour la protection légale des œuvres d'auteurs étrangers, est notamment l'édition dans le pays protecteur (20 pays):

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Finlande, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, U.R.S.S., Vatican, Yougoslavie.*

- b) Pays où une condition spéciale pour la protection légale de certaines œuvres d'auteurs étrangers est, notamment, la domiciliation de l'auteur dans le pays protecteur (5 pays):

Brésil, Bulgarie (œuvres inédites se trouvant dans le pays), Italie (œuvres publiées en Italie), Pologne, Vatican.

- c) Pays où une condition spéciale pour la protection légale des œuvres d'auteurs étrangers est, notamment, la publication dans la langue du pays protecteur (2 pays):

Pologne, Yougoslavie.

- d) Pays où la loi nationale prévoit une protection applicable aux œuvres d'auteurs étrangers, moyennant réciprocité diplomatique (13 pays):

Autriche, Brésil, Danemark, Finlande, Grèce, Islande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Vatican.

- e) Pays où la loi nationale prévoit une protection applicable aux œuvres d'auteurs étrangers, moyennant réciprocité légale (7 pays):

Argentine, Chine*, Espagne, Mexique*, Monaco, Pologne, Yougoslavie.*

- f) Pays où la protection légale se réfère, dans une certaine mesure, pour les œuvres d'auteurs étrangers, à la législation du pays d'origine (4 pays):

Argentine, Belgique, Brésil, Monaco.*

- g) Pays où la loi nationale prévoit d'autres conditions spéciales pour la protection des œuvres d'auteurs étrangers (2 pays):

Chine, U.R.S.S.*.*

2. Pays où la protection légale n'est applicable que sous certaines conditions spéciales aux œuvres d'auteurs nationaux et moyennant d'autres conditions spéciales aux œuvres d'auteurs étrangers:

(10 pays de discrimination minima)

- a) Pays où, pour toutes les œuvres publiées, la protection n'est accordée aux œuvres d'auteurs nationaux que s'il y a eu édition sur le territoire auquel s'applique la loi nationale (9 pays):

Australie, Canada, Eire, Grande-Bretagne, Inde britannique, Nouvelle-Zélande, Palestine, Union Sud-Africaine, Thaïlande.

- b) Pays où, pour certaines œuvres publiées, la protection n'est accordée aux œuvres d'auteurs nationaux que moyennant des conditions spéciales, notamment l'obligation d'impression dans le pays:

États-Unis d'Amérique.*

Liste des pays

Avec référence aux deux classifications précédentes et aux notices relatives à chaque pays (indication de la page)

Pays	Première classification	Seconde classification	Pages des notices relatives à chaque pays
1. Allemagne	A ₁ B ₃	II. 1. a	52
2. *Argentine	A ₁ B ₂ B ₇	II. 1. e f	123
3. Australie	A ₂ B ₃ B ₄ B ₆	II. 2. a	52
4. Autriche	A ₁ B ₅ B ₆	II. 1. a d	52
5. Belgique	A ₁ B ₂ B ₃	II. 1. a f	53
6. Brésil	A ₁ B ₂ B ₄ B ₆	II. 1. b d f	54
7. Bulgarie	A ₁ B ₃ B ₄	II. 1. a b	54
8. Canada	A ₂ B ₃ B ₄ B ₆	II. 2. a	54
9. *Chine	A ₁ B ₇ B ₈	II. 1. e g	123
10. Danemark	A ₁ B ₃ B ₆	II. 1. a d	55
11. Eire	A ₂ B ₃ B ₄ B ₆	II. 2. a	55
12. Espagne	A ₁ B ₇	II. 1. e	56
13. *États-Unis d'Amérique	A ₂ B ₄ B ₆ B ₈	II. 2. b	124
14. Finlande	A ₁ B ₃ B ₆	II. 1. a d	56
15. France	A ₁ B ₂	I. 2.	56
16. Grande-Bretagne	A ₂ B ₃ B ₄ B ₆	II. 2. a	57
17. Grèce	A ₁ B ₆	II. 1. d	70
18. Hongrie	A ₁ B ₃	II. 1. a	71
19. Inde britannique	A ₂ B ₃ B ₄ B ₆	II. 2. a	71
20. Islande	A ₁ B ₃ B ₆	II. 1. a d	122
21. Italie	A ₁ B ₃ B ₄ B ₆	II. 1. a b d	71
22. Japon	A ₁ B ₃	II. 1. a	72
23. Liban	A ₁ B ₁	I. 2.	103
24. Liechtenstein	A ₁ B ₃ B ₆	II. 1. a d	72
25. Luxembourg	A ₁ B ₁	I. 1. a	72
26. Maroc	A ₁ B ₁	I. 1. a	101
27. *Mexique	A ₁ B ₇	II. 1. e	124
28. Monaco	A ₁ B ₂ B ₇	II. 1. e f	101
29. Norvège	A ₁ B ₃ B ₆	II. 1. a d	101
30. Nouvelle-Zélande	A ₂ B ₃ B ₄ B ₆	II. 2. a	101
31. Palestine	A ₂ B ₃ B ₄ B ₆	II. 2. a	102
32. Pays-Bas	A ₁ B ₃	II. 1. a	102, 123
33. Pologne	A ₁ B ₃ B ₄ B ₅ B ₇	II. 1. a b c e	102
34. Portugal	A ₁ B ₁	I. 1. a	102
35. Roumanie	A ₁ B ₈	I. 2.	102
36. Suède	A ₁ B ₃ B ₆	II. 1. a d	103
37. Suisse	A ₁ B ₃ B ₆	II. 1. a d	103
38. Syrie	A ₁ B ₁	I. 2.	103
39. Tchécoslovaquie	A ₁ B ₃ B ₆	II. 1. a d	103
40. Thaïlande	A ₂ B ₃ B ₄	II. 2. a	121
41. Tunisie	A ₂ B ₃	I. 1. b	122
42. Union Sud-Africaine	A ₂ B ₃ B ₄ B ₆	II. 2. a	122
43. *U. R. S. S.	A ₁ B ₃ B ₈	II. 1. a g	125
44. Vatican	A ₁ B ₃ B ₄ B ₆	II. 1. a b d	122
45. Yougoslavie	A ₁ B ₃ B ₅ B ₇	II. 1. a c e	122

B₆ et B₇, condition de réciprocité diplomatique (B₆) ou légale (B₇);
B₈, autres conditions spéciales.

Second tableau de classification

Il comprendra deux classes principales: celle des pays qui assimilent essentiellement les œuvres d'auteurs nationaux et les œuvres d'auteurs étrangers (I) et celle des pays qui établissent une discrimination essentielle entre les deux catégories d'œuvres susmentionnées (II).

Classe I (Pays à législation essentiellement assimilatrice)

La classe I sera divisée en deux groupes, selon le degré d'assimilation: (1) celui des pays où l'assimilation est complète et (2) celui des pays où cette assimilation, tout en demeurant essentielle, n'est pas intégrale.

Le groupe (1) comprendra lui-même deux sous-groupes:

- a) celui où aucune condition spéciale n'est exigée pour la protection;
- b) celui où peut être requise la condition d'édition dans le pays protecteur.

Classe II (Pays à législation essentiellement discriminatrice)

La classe II sera aussi divisée en deux groupes, selon le degré de discrimination:

(1) groupe des pays où la protection légale est normalement applicable à toutes les œuvres d'auteurs nationaux et où certaines conditions spéciales peuvent être requises pour les œuvres d'auteurs étrangers;

(2) groupe des pays où la protection légale n'est applicable que sous certaines conditions spéciales aux œuvres d'auteurs nationaux et, moyennant d'autres conditions spéciales, aux œuvres d'auteurs étrangers.

Le groupe (1) comprendra lui-même 7 sous-groupes (a à g), selon la nature des conditions imposées:

- a) la condition spéciale et en général suffisante pour la protection légale des œuvres d'auteurs étrangers est notamment l'édition dans le pays protecteur;
- b) la protection légale de certaines œuvres d'auteurs étrangers est notamment subordonnée à la domiciliation de l'auteur dans le pays protecteur;
- c) la protection légale des œuvres d'auteurs étrangers est notamment accordée moyennant publication de l'œuvre dans la langue du pays protecteur;
- d) la loi nationale prévoit une protec-

tion applicable aux œuvres d'auteurs étrangers, moyennant réciprocité diplomatique;

- e) la loi nationale prévoit une protection applicable aux œuvres d'auteurs étrangers moyennant réciprocité légale;
- f) la loi nationale se réfère, dans une certaine mesure, pour les œuvres d'auteurs étrangers, à la législation du pays d'origine;
- g) la loi nationale prévoit d'autres conditions spéciales pour la protection des œuvres d'auteurs étrangers.

Le groupe (2) sera lui-même divisé en 2 sous-groupes (a et b), selon la nature des conditions imposées:

- a) pour toutes leurs œuvres publiées, la protection n'est accordée aux auteurs nationaux que s'il y a eu édition sur le territoire auquel s'applique la loi nationale;
- b) pour certaines œuvres publiées, la protection n'est accordée aux auteurs nationaux que moyennant des conditions spéciales, notamment l'obligation d'impression dans le pays.

Conclusion

De la double classification que nous venons d'établir, résulte directement une conclusion toute objective:

Le premier tableau met d'abord en lumière que si, le plus souvent, toutes les œuvres d'auteurs nationaux sont protégées par la législation de leur pays d'origine — c'est le cas pour 75 % des pays étudiés — il n'en est pourtant pas toujours ainsi: l'Empire britannique (8 pays), les États-Unis, la Thaïlande et la Tunisie subordonnent la protection des œuvres publiées par leurs nationaux à certaines conditions (édition ou fabrication).

Ce premier tableau montre aussi que rares sont les pays qui accordent sans condition spéciale la protection de leur loi aux œuvres d'auteurs étrangers: c'est seulement le cas du Liban, du Luxembourg, du Maroc, du Portugal et de la Syrie, soit environ 10 % de l'ensemble des pays; les autres établissent des restrictions de nature et de forme diverses, exigeant notamment:

- la condition de réciprocité (30 pays);
- l'édition dans le pays protecteur (30 pays);
- la domiciliation dans le pays protecteur (15 pays);
- la référence à la loi du pays d'origine (5 pays);
- la publication dans la langue du pays protecteur (2 pays).

Le législateur paraît donc ici soucieux

de protéger d'abord les intérêts nationaux de caractère général (soit en les favorisant par la protection directe des œuvres d'auteurs nationaux, soit en les réservant par les conditions de réciprocité ou par la référence à la loi du pays d'origine imposées aux œuvres d'auteurs étrangers); puis de protéger les intérêts économiques du pays (condition d'édition ou de fabrication); enfin d'assurer une protection essentiellement culturelle (protection sans condition spéciale des œuvres d'auteurs étrangers et protection des œuvres publiées dans la langue du pays protecteur).

Mais le souci des intérêts nationaux et économiques se manifeste beaucoup plus fréquemment que les préoccupations d'ordre purement culturel.

Le second tableau nous offre des perspectives différentes mais qui suggèrent les mêmes conclusions:

Il montre que les pays, France, Liban, Luxembourg, Maroc, Portugal, Roumanie, Syrie, Tunisie, qui assimilent essentiellement, encore que plus ou moins complètement, les œuvres d'auteurs nationaux aux œuvres d'auteurs étrangers, sont assez peu nombreux et ne représentent que 18 % de l'ensemble que nous avons examiné. Les autres pays opèrent une discrimination entre les deux catégories d'œuvres et, parmi ces derniers, le plus grand nombre (60 %) fait une discrimination maxima, tandis que la minorité (40 %) applique une discrimination moins marquée.

Dans les pays de discrimination maxima, les conditions imposées aux œuvres d'auteurs étrangers sont diverses et diversement réparties, notamment:

- condition de réciprocité (21 pays);
- édition dans le pays protecteur (20 pays);
- domiciliation dans le pays protecteur (5 pays);
- référence à la loi du pays d'origine (4 pays);
- publication dans la langue du pays protecteur (2 pays).

Ici encore, le législateur paraît plus souvent soucieux de protéger les intérêts de caractère national et économique que les intérêts strictement culturels.

Du point de vue de la pratique actuelle, on peut noter que les régimes le plus fréquemment adoptés, dans les 45 pays que nous avons passés en revue, sont les suivants:

Aux œuvres d'auteurs nationaux, éditées ou non, 34 pays accordent le béné-

fice intégral de leur loi, sans imposer de conditions spéciales; seuls l'Empire britannique, les États-Unis, la Thaïlande et la Tunisie (11 pays) font ici des réserves de caractère économique, subordonnant notamment la protection des œuvres éditées à l'édition ou à la fabrication dans le pays.

Pour les œuvres d'auteurs étrangers, 31 pays accordent le bénéfice de la loi nationale à la condition notamment que les œuvres éditées le soient dans le pays (fabrication au lieu d'édition dans le cas des États-Unis); 30 pays subordonnent notamment l'application de leur loi à l'existence d'une réciprocité; 23 pays exigent à la fois les deux conditions précédentes.

Du rapprochement de ces conclusions objectives et de notre introduction, le lecteur pourra dégager aisément les conclusions pragmatiques qui répondent à ses propres tendances, quant à l'évolution du droit d'auteur. M. V.

LA STATISTIQUE INTERNATIONALE DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE EN 1946 (Premier article)

Allemagne

(années 1945, 1946, 1947)

D'une communication qu'a bien voulu nous faire M. Ernst Umlauff, de Francfort-sur-le-Mein, nous extrayons ce qui suit:

Il n'est malheureusement pas encore possible de donner un aperçu satisfaisant de la production des livres et des revues en Allemagne depuis la fin de la guerre. La bibliographie allemande n'a repris ses travaux qu'en août 1946. Comme par le passé, cette bibliographie se fonde sur les entrées de livres à la Bibliothèque nationale de Leipzig, mais ces entrées ne représentent plus, comme autrefois, la quasi-totalité des publications d'un territoire actuellement partagé en quatre zones d'occupation, et les résultats ainsi obtenus sont incomplets.

Ces réserves faites, voici la statistique dont les éléments sont puisés dans la *Bibliographie der deutschen Bibliothek*, Frankfurt et qui embrasse surtout la production de la partie occidentale de l'Allemagne, de mai 1945 au 30 juin 1947:

	Livres et revues	Pour- centage
Zone américaine . . .	1811	31,1
» britannique . . .	1770	30,4
» française . . .	546	9,3
» russe . . .	1707	29,2
	5834	100

D'après les mêmes sources, la répartition par matières serait la suivante:

RÉPARTITION PAR MATIÈRES (livres et revues)

	Zone américaine	Zone britannique	Zone française	Zone russe	Total
1. Ouvrages généraux, bibliographie, questions universitaires	114	93	47	74	328
2. Religion, théologie	408	290	129	55	882
3. Philosophie, psychologie	57	50	21	10	138
4. Droit	28	43	10	40	121
5. Sciences économiques et sociales	95	92	13	86	286
6. Politique, administration	78	51	35	160	324
7. Philologie, histoire littéraire	80	104	24	103	311
8. Belles-lettres	300	306	60	218	884
9. Ouvrages pour la jeunesse	128	62	67	152	409
10. Pédagogie	23	32	9	77	141
11. Manuels scolaires	31	186	42	97	356
12. Beaux-arts, arts appliqués	34	34	13	52	133
13. Musique, théâtre, danse	27	24	7	33	91
14. Histoire, histoire de la civilisation, folklore	44	29	11	28	112
15. Géographie et ethnologie	17	10	6	26	59
16. Cartes, atlas	43	21	—	42	106
17. Médecine	44	57	10	54	165
18. Sciences naturelles	40	29	4	41	114
19. Mathématiques	6	13	2	16	37
20. Technique, métiers	98	111	10	63	282
21. Commerce	31	22	9	55	107
22. Agriculture, sylviculture, horticulture	55	74	7	124	260
23. Gymnastique, sports, jeux	3	4	1	18	26
24. Divers	37	33	9	83	162
Total	1811	1770	546	1707	5834

Mais une statistique établie par les soins de l'autorité militaire américaine donne des résultats assez différents et fait apparaître une production beaucoup plus importante. Pendant la même période, auraient été publiés, dans la zone américaine, 3246 livres et brochures et 298 revues, soit au total 3544 unités au lieu de 1811 annoncées par la statistique de la Bibliothèque nationale de Leipzig. La statistique américaine accuse, pour la zone britannique, la publication de 3076 livres et brochures jusqu'au 20 mai 1947. D'une façon générale, on peut admettre que les données de la Bibliothèque nationale de Leipzig sont au-dessous de la réalité.

En ce qui concerne la répartition par matières, la statistique américaine donne les chiffres suivants relatifs à la zone d'occupation des États-Unis, jusqu'à fin septembre 1947:

	Livres et brochures	Pour- centage
1. Ouvrages généraux, bibliographies	10	0,9
1.1. Questions universitaires	32	
2. Religion	1045	24,6
3. Philosophie, psychologie	184	4,3
4. Droit	91	2,1
5. Économie politique et sociologie	88	2,0
6. Politique, administration	135	3,2
7. Philologie, histoire littéraire	164	3,9
8. Belles-lettres	680	16,0
8.1. Poésie	99	2,3
8.2. Auteurs classiques	171	4,0
9. Ouvrages pour la jeunesse	358	8,4
10. Pédagogie	47	1,1
11. Manuels scolaires	61	1,4
12. Beaux-arts, arts appliqués	73	1,7
13. Musique, théâtre, danse	197	4,6
14. Histoire, histoire de la civilisation, folklore	127	2,9

	Livres et brochures	Pour- centage
15. Géographie et ethnologie	33	0,8
16. Cartes, atlas	33	0,8
17. Médecine	151	3,5
18. Sciences naturelles	101	2,4
19. Mathématiques	25	0,6
20. Technique, métiers	151	3,5
21. Commerce	33	0,8
22. Agriculture, sylviculture, horticulture	99	2,3
23. Gymnastique, sports, jeux	5	0,1
24. Économie domestique, divers	63	1,5
24.1. Almanachs	12	0,3
	4248	100

En ce qui concerne les périodiques, la même statistique donne les chiffres suivants, pour la zone américaine, jusqu'à fin septembre 1947:

	Nombre	Pour- centage
Revue pour la jeunesse	32	10,1
» féminines	9	2,8
» illustrées	5	1,6
» professionnelles et spécialisées	151	47,3
» littéraires	36	11,3
» religieuses	73	22,8
» politiques	13	4,1
	319	100

Pour la zone française, une statistique établie par les soins de la bibliothèque de l'Université de Fribourg donne les chiffres suivants jusqu'à fin septembre 1947 (voir au haut de la page suivante).

Quant à l'évolution de la production dans la zone américaine, M. Umlauff a pu obtenir les quelques données ci-après:

	Livres	Revue
Jusqu'au		
1er mars 1946	180	51
1er mai 1946	358	70
1er juillet 1946	587	112
1er septembre 1946	1032	169
1er novembre 1946	1495	224

ZONE FRANÇAISE	Livres	Revues	Total	Pourcentage
1. Ouvrages généraux, bibliographie, questions universitaires	17	30	47	5,2
2. Religion, théologie	199	20	219	24,3
3. Philosophie, psychologie	35	2	37	4,1
4. Droit	4	2	6	0,7
5. Economie politique et sociologie	8	4	12	0,7
6. Politique, administration	30	14	44	4,9
7. Philologie, histoire littéraire	23	—	23	2,6
8. Belles-lettres	140	2	142	15,8
9. Ouvrages pour la jeunesse	98	—	98	10,9
10. Pédagogie	9	8	17	1,9
11. Manuels scolaires	49	—	49	5,4
12. Beaux-arts, arts appliqués	22	1	23	2,6
13. Musique, théâtre, danse	3	2	5	0,6
14. Histoire, histoire de la civilisation, folklore	84	—	84	9,3
15. Géographie et ethnologie	6	—	6	0,7
16. Cartes, atlas	8	—	8	0,9
17. Médecine	14	5	19	2,1
18. Sciences naturelles	3	1	4	0,4
19. Mathématiques	—	—	—	—
20. Technique, métiers	4	5	9	1,0
21. Commerce	1	2	3	0,3
22. Agriculture, sylviculture, horticulture	4	6	10	1,1
23. Gymnastique, sport, jeux	1	1	2	0,2
24. Economie domestique, divers	30	3	33	3,7
Total	792	108	900	100

Jusqu'au	Livres	Revues
1er janvier 1947	1941	255
1er mars 1947	2382	258
1er mai 1947	2870	279
1er juillet 1947	3246	298
1er septembre 1947	4055	311
1er novembre 1947	4811	347

Pour la zone britannique, une statistique officielle donne les chiffres homologues que voici:

Jusqu'au	Brochures et livres
20 février 1946	79
20 avril 1946	176
20 juin 1946	406
20 août 1946	701
20 octobre 1946	1199
20 décembre 1946	1913

20 février 1947	2280
20 mars 1947	2510
20 avril 1947	2776
20 mai 1947	3076

On voit que, malgré les nombreux obstacles qui s'opposent à l'activité des éditeurs (manque de papier, de force motrice, etc.), l'augmentation de la production a été considérable en 1946 et 1947.

* * *

La *Deutsche Bücherei* (Bibliothèque nationale allemande) nous a envoyé une statistique concernant la production littéraire allemande pendant l'année 1946. Voici les résultats enregistrés par cette institution.

Livres et brochures	1946
Zone orientale (russe)	2177
Zones occidentales	4521
Total	6698

Périodiques (sans les quotidiens)

Zone orientale (russe)	316
Zones occidentales	1008
Total	1324

Cartes et plans	1946
Zone orientale (russe)	53
Zones occidentales	82
Total	135

Compositions musicales	
Zone orientale (russe)	168
Zones occidentales	186
Total	354

Reproductions d'art	
Zone orientale (russe)	19
Zones occidentales	81
Total	100
Total général	8611

Finlande⁽¹⁾

(année 1946)

C'est à l'obligeance de M. Simo Pakarinen, bibliothécaire de l'Université de Helsinki, que nous devons, cette année encore, les données statistiques relatives à la Finlande. La documentation a été établie d'après le schéma de M. Lucien March.

PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

1937: 1337	1942: 1299
1938: 1555	1943: 1428
1939: 1399	1944: 1518
1940: 1138	1945: 2095
1941: 1215	1946: 2253

L'augmentation de la production a été en 1946 de 7,5 % par rapport à 1945 et de 45 % par rapport à 1938.

STATISTIQUE PAR MATIÈRES (LIVRES)⁽²⁾

	1945	1946
1. Généralités (encyclopédie, polygraphie)	49	56 (+ 7)
2. Théologie, livres d'édition	168	175 (+ 7)
3. Droit	112	55 (- 57)

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1946, p. 139.

(2) Sont considérées comme livres les publications comprenant au moins 49 pages.

	1945	1946
4. Sciences sociales, politique, statistique	94	104 (+10)
5. Géographie, voyages	30	44 (+14)
6. Folklore, ethnographie	8	16 (+ 8)
7. Histoire	137	216 (+79)
8. Biographie, généalogie	62	54 (- 8)
9. Philologie	18	17 (- 1)
10. Belles-lettres	662	667 (+ 5)
11. Livres pour la jeunesse	184	207 (+23)
12. Histoire de la littérature, théâtre, bibliographie, bibliothèques	24	30 (+ 6)
13. Beaux-arts (y compris les œuvres musicales de caractère pédagogique)	21	18 (- 3)
14. Philosophie	26	20 (- 6)
15. Pédagogie	11	26 (+15)
16. Livres d'école	242	269 (+27)
17. Mathématiques	3	3
18. Sciences naturelles	26	31 (+ 5)
19. Médecine	39	37 (- 2)
20. Agriculture, forêts, pêche, chasse, économie domestique	61	83 (+22)
21. Technologie, industrie, architecture	72	74 (+ 2)
22. Commerce, communications	9	15 (+ 6)
23. Sciences militaires	6	12 (+ 6)
24. Sports, jeux	31	24 (- 7)
Total	2095	2253 (+ 158)

Seize classes sont en hausse, sept en baisse, une est stationnaire.

STATISTIQUE PAR LANGUES

	1945	1946
Livres en finnois	1611	1787 (+176)
» » finnois et en suédois	51	43 (- 8)
» » suédois	318	333 (+15)
» » allemand	25	18 (- 7)
» » anglais	5	9 (+ 4)
» » latin	—	3 (+ 3)
» » russe	2	2
» » français	3	1 (- 2)
» » turc	—	1 (+ 1)
» » d'autres langues	10	13 (+ 3)
Total	2025	2210 (+185)

Traductions (classement par langues)

TRADUCTIONS EN FINNOIS

	1945	1946
Traductions du suédois	104	156 (+52)
» de l'anglais	120	114 (- 6)
» du russe	39	53 (+14)
» de l'allemand	29	39 (+10)
» du français	17	21 (+ 4)
» du danois	10	21 (+11)
» du norvégien	9	7 (- 2)
» du hongrois	4	3 (- 1)
» du latin	2	3 (+ 1)
» du hollandais	6	2 (- 4)
» de l'italien	2	2
» de l'estonien	3	1 (- 2)
» du portugais	—	1 (+ 1)
» de l'assyrien et du babylonien	1	— (- 1)
» du croate	1	— (- 1)
» du roumain	1	— (- 1)
» de plus. langues	1	5 (+ 4)
Total	349	428 (+79)

La langue suédoise étant largement répandue en Finlande, nous donnons également la statistique des traductions en suédois:

TRADUCTIONS EN SUÉDOIS

	1945	1946
Traductions du finnois . . .	19	22 (+ 3)
» de l'anglais . . .	11	7 (— 4)
» de l'allemand . . .	4	5 (+ 1)
» du danois . . .	2	3 (+ 1)
» du français . . .	2	2
» de l'estonien . . .	—	1 (+ 1)
» du norvégien . . .	—	1 (+ 1)
» de l'assyrien et du babylonien . . .	1	— (— 1)
» du grec ancien . . .	1	— (— 1)
» du russe . . .	3	— (— 3)
Total	43	41 (— 2)

Les traductions finnoises et suédoises additionnées, et qui sont faites d'autres langues, forment les totaux suivants:

	1945	1946
Traductions de l'anglais . . .	131	121 (—10)
» du russe . . .	42	53 (+11)
» de l'allemand . . .	33	44 (+11)
» du danois . . .	12	24 (+12)
» du français . . .	19	23 (+ 4)
» du norvégien . . .	9	8 (— 1)
» du hongrois . . .	4	3 (— 1)
» du latin . . .	2	3 (+ 1)
» du hollandais . . .	6	2 (— 4)
» de l'italien . . .	2	2
» d'autres langues ou de plus. langues . . .	9	8 (— 1)
Total	269	291 (+22)

à quoi viennent s'ajouter:

les traductions du suédois en finnois	104	156 (+52)
et les traductions du finnois en suédois	19	22 (+ 3)
Total général des traductions	392	469 (+77)

Le tableau ci-après permettra de comparer la production des brochures et des œuvres musicales avec celle des livres. Dans les brochures (publications ne dépassant pas 48 pages), on a compris les tirages à part et certains rapports, mais non les bilboquets:

	1945	1946
Livres	2095	2253 (+158)
Brochures	3100	3405 (+225)
Oeuvres musicales	14	6 (— 8)
Total	5289	5664 (+375)

PÉRIODIQUES

I. Périodiques quotidiens et bi- ou trihebdomadaires:	1945	1946
en finnois	88	93 (+ 5)
en finnois et en suédois	2	2
en suédois	20	19 (— 1)
II. Périodiques hebdomadaires, bimensuels, mensuels, trimestriels, etc.:		
en finnois	577	579 (+ 2)
en finnois et en suédois	57	64 (+ 7)
en suédois	130	131 (+ 1)
en d'autres langues ou en plusieurs langues	12	18 (+ 6)
III. Autres périodiques:		
en finnois	159	195 (+36)
en finnois et en suédois	6	12 (+ 6)
en suédois	32	37 (+ 5)
en d'autres langues ou en plusieurs langues	4	8 (+ 4)
Total général	1087	1158 (+71)

France

(année 1946) (1)

Nous empruntons les données numériques contenues dans cette notice à la *Bibliographie de la France*, organe du Cercle de la Librairie à Paris, que dirige avec tant de compétence M. Monnet (voir les nos 8-9, des 21-28 février 1947).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

1937: 14911	1942: 7596
1938: 15894	1943: 9348
1939: ?	1944: 9738
1940: 9935	1945: 7291
1941: 4171 (zone occupée)	1946: 9522

La production totale en 1946 se répartit comme suit:

Ouvrages autochtones	8892
Traductions	421
Publications dans une langue autre que le français	209
	9522

La répartition par matières des ouvrages autochtones est la suivante:

- (1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1946, p. 140.
(2) Périodiques compris.
(3) Périodiques non compris.

FRANCE. — TRADUCTIONS ÉDITÉES EN 1946. RÉPARTITION D'APRÈS LA LANGUE D'ORIGINE

Langues	Ouvrages généraux	Littérature religieuse	Philosophie	Sciences pures	Médecine	Technique	Sciences juridiques et sociales	Histoire et géographie	Archéologie, beaux-arts	Linguistique et littérature	Total
Anglais	—	3	6	2	1	5	6	36	2	176	237
Russe	—	—	2	—	—	1	9	7	—	40	59
Allemand	—	4	7	2	1	1	3	12	2	17	49
Espagnol	—	1	1	1	—	—	—	1	1	8	13
Finnois	—	—	—	—	—	—	—	1	—	8	9
Italien	—	3	1	—	—	—	3	—	—	2	9
Latin	—	—	4	—	—	—	—	—	—	5	9
Norvégien	—	—	—	—	—	—	1	—	—	5	6
Hollandais	—	—	—	—	—	—	—	2	—	3	5
Danois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	4
Grec	—	1	—	—	—	—	—	—	—	3	4
Polonais	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	3
Suédois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	3
Autres langues	—	3	—	1	—	—	—	1	—	5	11
Total	—	16	21	6	2	7	22	61	5	261	421

Enfin, les ouvrages publiés en langue étrangère se répartissent comme suit:

FRANCE. — OUVRAGES EN LANGUES ÉTRANGÈRES, ÉDITÉES EN 1946

Langues	Ouvrages généraux	Littérature religieuse	Philosophie	Sciences pures	Médecine	Technique	Sciences juridiques et sociales	Histoire et géographie	Archéologie, beaux-arts	Linguistique et littérature	Total
Allemand	—	14	2	1	2	—	9	9	1	20	58
Anglais	—	—	1	—	—	2	2	29	1	21	56
Latin	—	38	—	—	—	—	—	—	—	—	38
Polonais	—	—	—	—	—	—	1	9	1	9	20
Russe	—	3	1	—	1	—	1	3	1	4	14
Espagnol	—	3	—	—	—	—	2	7	—	1	13
Autres langues	—	6	—	—	—	—	1	—	—	3	10
Total	—	64	4	1	3	2	16	57	4	58	209

CLASSIFICATION DES OUVRAGES PAR MATIÈRES

	1945	1946
1. Ouvrages généraux 641 (2) 31 (3) —610		
2. Littérature religieuse	475	781 +306
3. Philosophie	236	359 +123
4. Sciences pures	310	425 +115
5. Médecine	300	371 + 71
6. Technique	910	1129 +219
7. Sciences juridiques et sociales	716	1135 +419
8. Histoire et géographie	828	1400 +572
9. Archéologie, beaux-arts	231	279 + 48
10. Linguistique et littérature	2341	2982 +641
Total	6988	8892 +1904

Toutes les classes sont en hausse, sauf la première du fait qu'en 1945 les périodiques avaient été comptés dans ladite classe et ne l'ont pas été en 1946.

TRADUCTIONS

(Évolution au cours des dix dernières années)

1937: 568	1942: 322
1938: 1056	1943: 130
1939: ?	1944: 81
1940: 676	1945: 190
1941: 119 (zone occupée)	1946: 421

Grande-Bretagne et Eire(année 1946) ⁽¹⁾

Les données numériques dont nous avons fait usage pour les années 1941 à 1946 ont été empruntées à la revue *The Author*; les sources relatives aux années antérieures ne sont pas les mêmes et l'on voudra bien se le rappeler lorsqu'on comparera la production d'aujourd'hui à celles d'avant-guerre (voir à ce sujet les précédentes notices).

**ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION
AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES :**

Années	Publications nouvelles	Rééditions	Totaux
1937	12 209	5077	17 286
1938	11 744	4347	16 091
1939	10 884	4029	14 913

⁽¹⁾ La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1946, p 140.

Années	Publications nouvelles	Rééditions	Totaux
1940	7 523	3209	10 732
1941	5 255	2326	7 581
1942	5 832	1409	7 241
1943	5 506	1201	6 705
1944	5 892	889	6 781
1945	5 826	921	6 747
1946	9 903	1508	11 411

La production s'est, comme on le voit, considérablement relevée de 1945 à 1946 (augmentation de 69 % sur le total, de 70 % sur les publications nouvelles et de 64 % sur les rééditions).

Traductions

En 1946, les traductions sont au nombre de 174 sur un total de 11 411 ouvrages (127 sur 6747 ouvrages en 1945, 101 sur 6781 ouvrages en 1944), ce qui représente une proportion de 1,5 % (contre

1,9 % en 1945 et 1,5 % en 1944). Le plus grand nombre de traductions se rencontre dans la classe 22 (romans) avec 38 unités, dans la classe 38 (poésie et théâtre) avec 17 unités, dans la classe 41 (religion et théologie) avec 16 unités et dans la classe 13 (ouvrages pour la jeunesse) avec 13 unités.

Italie ⁽¹⁾

(années 1943, 1944 et 1945)

Les données numériques utilisées dans cette notice nous ont été aimablement communiquées par le Bureau de la propriété littéraire, artistique et scientifique de la République italienne. Nous remercions cette institution d'avoir bien voulu

⁽¹⁾ La dernière notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1943, p. 139.

GRANDE-BRETAGNE RÉPARTITION PAR MATIÈRES	Livres nouveaux		Rééditions		TOTAUX	
	1945	1946	1945	1946	1945	1946
1. Aéronautique	57	60	10	6	67	66
2. Annuaire et publications périodiques	6	27	43	59	49	86
3. Anthropologie et ethnologie	11	18	—	2	11	20
4. Archéologie	9	18	—	—	9	18
5. Art et architecture	124	108	16	22	140	230
6. Astronomie et météorologie	18	25	—	2	18	27
7. Banque et finance	19	20	7	14	26	34
8. Bibliographie et histoire littéraire	37	51	2	12	39	63
9. Biographie et mémoires	215	291	31	28	246	319
10. Botanique, horticulture et agriculture	62	82	11	20	73	102
11. Calendriers et albums	1	20	—	9	1	29
12. Chimie et physique	54	75	15	27	69	102
13. Ouvrages pour la jeunesse	674	894	41	95	715	989
14. Auteurs classiques et traductions	14	21	14	11	28	32
15. Dictionnaires et encyclopédies	23	22	5	8	28	30
16. Livres d'adresses et guides	15	57	10	23	25	80
17. Economie domestique	49	79	2	13	51	92
18. Education	287	373	78	110	365	483
19. Art de l'ingénieur, électricité, mécanique	83	143	29	55	112	198
20. Essais et belles-lettres	138	243	12	23	150	266
21. Ouvrages gais	65	82	3	6	68	88
22. Romans	1106	1733	140	262	1246	1995
23. Géologie, minéralogie et mines	15	17	5	—	20	17
24. Histoire	120	186	15	46	135	232
25. Livres illustrés	49	93	2	10	51	103
26. Droit et questions parlementaires	187	160	47	65	234	225
27. Cartes et atlas	14	26	—	—	14	26
28. Mathématiques	22	36	15	18	37	64
29. Médecine et chirurgie	177	218	79	103	256	321
30. Musique	58	95	12	10	70	105
31. Histoire naturelle, biologie et zoologie	51	96	6	18	57	114
32. Art nautique	15	33	4	8	19	41
33. Marine et armée	115	115	9	9	124	124
34. Occultisme	33	36	7	9	40	45
35. Etudes orientales	21	92	5	17	26	109
36. Philatélie	8	8	—	2	8	10
37. Philosophie et science	68	86	11	10	79	96
38. Poésie et théâtre	252	292	35	—	287	334
39. Politique, économie politique et questions d'actualité	466	588	37	42	503	631
40. Psychologie	20	46	3	9	23	55
41. Religion et théologie	406	581	58	73	464	654
42. Sociologie	182	194	12	11	194	205
43. Sports, jeux, divertissements	122	212	12	40	134	252
44. Manuels techniques	82	194	41	59	123	253
45. Topographie, histoire locale et folklore	61	133	6	35	67	168
46. Commerce et industrie	59	1611	5	29	64	1640
47. Voyages et aventures	70	100	12	9	82	109
48. Science vétérinaire, agriculture	51	76	9	20	60	96
49. Radiotélégraphie	15	27	5	6	20	33
Totaux	5826	9903	921	1508	6747	11 411

4664

ITALIE. — PRODUCTION AU COURS DES ANNÉES 1936 A 1945

Années	Totaux (1)	Réimpressions	Publications nouvelles	Livres	Périodiques nouveaux	Publications musicales	Publications autochtones nouvelles	Traductions nouvelles
1936	10 979	902	10 077	10 060	254	655	9 165	1 912
1937	11 093	655	10 438	9 999	317	777	9 587	851
1938	10 648	796	9 852	9 786	247	615	8 933	919
1939	10 954	787	10 167	9 683	439	782	9 462	705
1940	10 293	694	9 599	9 330	446	468	8 940	659
1941	10 718	605	10 113	9 427	367	855	9 569	544
1942	9 572	526	9 046	8 414	428	648	8 644	402
1943	7 245	420	6 825	6 604	236	341	6 597	228
1944	2 257	450	1 807	1 771	104	373	1 683	124
1945	4 191	117	4 074	3 629	446	93	3 635	439

nous fournir les éléments nécessaires à l'établissement d'une statistique dont nous avons été privés depuis 1943.

De 1944 à 1945, la production totale a donc augmenté de 86 % et cette production représente, en 1945, 38 % de ce qu'elle était en 1939. Les périodiques nouveaux ont augmenté de 329 % de 1944 à 1945, et leur nombre en cette dernière année est égal au maximum de la période 1936-1944, maximum atteint en 1940.

RÉPARTITION PAR MATIÈRES

	1943	1944	1945
1. Bibliographie, encyclopédie, etc.	120	31	53
2. Actes académiques	64	9	23
3. Philosophie, théologie, sciences occultes	241	70	163
4. Religion	375	140	266
5. Éducation, ouvrages pour la jeunesse	353	92	223
6. Manuels scolaires	357	160	172
7. Histoire	393	65	186
8. Biographie	234	42	53
9. Géographie, voyages, folklore	104	30	44
10. Philologie	427	145	335
11. Poésie	235	73	101
12. Romans	464	203	360
13. Dramas, théâtre	109	23	30
14. Littérature diverse	227	35	56
15. Droit, jurisprudence	688	117	332
16. Sciences économiques, politiques et sociales	540	133	464
17. Sciences physiques, mathématiques et naturelles	361	87	176
18. Médecine, pharmacie	409	104	158
19. Technologie	211	78	156
20. Guerre, marine, aéronautique	107	7	20
21. Beaux-arts, archéologie	376	89	190
22. Agriculture, industrie, commerce, économie domestique	273	47	91
23. Périodiques nouv.	236	104	446
24. Musique	341	373	93
Totaux	7 245	2 257	4 191

L'on voit sur ce tableau que si, de 1943 à 1944, toutes les classes sont en diminution, elles sont, en revanche, tou-

(1) Les chiffres totaux comprennent : les livres, les périodiques nouveaux, les publications musicales et les actes académiques.

tes en augmentation, de 1944 à 1945. On notera particulièrement la régression de la classe 20, qui ne s'est que peu relevée en 1945, si l'on considère les chiffres absolus des trois années en cause.

Périodiques

La répartition par matières est indiquée au tableau suivant :

PÉRIODIQUES				
Répartition par matières				
	1943	1944	1945	
1. Bibliographie	13	—	39	
2. Philosophie	—	—	—	
3. Religion	2	2	25	
4. Pédagogie	1	1	6	
5. Éducation physique, sports	2	1	17	
6. Histoire	—	—	—	
7. Géographie, voyages	4	—	—	
8. Philologie, critique littéraire	2	1	2	
9. Littérature narrative	—	1	13	
10. Théâtre	—	—	3	
11. Archéologie, beaux-Arts	3	—	7	
12. Sciences juridiques	1	—	3	
13. Sciences politiques et sociales	124	78	224	
14. Sciences économiques, statistique	—	—	—	
15. Sciences physiques, mathématiques et naturelles	3	—	3	
16. Sciences médicales	1	1	9	
17. Technologie, industrie	4	—	3	
18. Guerre, marine, aéronautique	3	4	2	
19. Agriculture, commerce	7	3	19	
20. Économie domestique	2	—	8	
21. Divers	—	3	40	
Totaux	172	95	423	

TRADUCTIONS NOUVELLES

(Traductions des ouvrages d'autres langues en italien)

	1943	1944	1945
du français	32	26	131
de l'allemand	70	33	84
de l'anglais	32	14	68
du russe	6	5	41
du grec	12	9	30
du latin	38	15	22
de l'espagnol	12	7	20
du danois	3	4	8
du hongrois	6	4	6
du norvégien	1	2	5
du suédois	1	—	5
d'autres langues ou de plusieurs langues	15	5	19
Totaux	228	124	439

PUBLICATIONS MUSICALES

musique	1943	1944	1945
sans paroles	172	152	40
avec paroles	138	165	36
» en italien	27	44	15
» en anglais	—	—	1
» en français	—	1	—
» en allemand	1	—	—
» en dialecte	2	6	1
» en plusieurs langues	1	5	—
	341	373	93

Il y a eu, en 1943, comme en 1944 et en 1945, 3 rééditions.

De 1944 à 1945, les publications musicales ont diminué de 75 %, phénomène frappant, alors que l'activité éditoriale reprenait en général.

* * *

La statistique enregistre encore ce qu'elle dénomme des publications mineures :

	1943	1944	1945
Almanachs	110	19	38
Biographies	43	6	26
Brevets et propriété industrielle	36	15	5
Catalogues d'éditeurs	174	24	16
Encycliques et lettres pastorales	70	5	—
Tirages à part	3 251	738	1 380
Littérature narrative	517	32	199
Guides, foires, expositions, congrès	48	3	14
Musique	604	70	19
Imprimés isolés	—	—	29
Horaires	48	31	8
Poésies et œuvres d'occasion	36	2	7
Publications administratives	1 210	291	479
Publications concernant la vie spirituelle	395	109	296
Publications judiciaires	147	29	24
Publications scolaires	494	184	433
Publications officielles	1	—	14
Publicité, réclame	203	22	88
Sport, tourisme	39	7	31
Théâtre et spectacles publics	151	9	158
Cartes géographiques et topographiques	8	7	1
Photographies	240	—	—
Imprimés divers	733	28	—
Cartes illustrées	14 846	606	2
Manifestes	2 305	422	1 923
Total	25 709	2 659	5 260

Suisse (1)

(année 1946)

Les données numériques contenues dans cette notice sont empruntées au rapport de la Bibliothèque nationale suisse pour les années 1945 et 1946.

PRODUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES (Ouvrages publiés en Suisse)

1937 : 2119	1942 : 2875
1938 : 2162	1943 : 3358
1939 : 1802	1944 : 3831
1940 : 1705	1945 : 3949
1941 : 2510	1946 : 4001

(1) La précédente notice a paru dans le *Droit d'Auteur* de décembre 1946, p. 145.

De 1945 à 1946, la production a donc cru de 1,3 % contre 3,1 % de 1944 à 1945, 14 % de 1943 à 1944 et 47 % de 1940 à 1941. La production de 1946 est à peu près le double de la moyenne des deux années 1938 et 1939.

Le nombre des œuvres publiées à l'étranger par des Suisses, encore qu'il ait presque doublé de 1945 à 1946, reste très inférieur à ce qu'il était avant la guerre, comme on peut s'en rendre compte sur le tableau suivant:

1937: 501	1942: 108
1938: 454	1943: 93
1939: 343	1944: 12
1940: 144	1945: 16
1941: 95	1946: 31

En faisant la somme des chiffres homologués des deux tableaux précédents, on obtient un nouveau tableau, celui de la production suisse en son ensemble:

1937: 2620	1942: 2983
1938: 2616	1943: 3451
1939: 2145	1944: 3843
1940: 1849	1945: 3965
1941: 2605	1946: 4032

STATISTIQUE PAR MATIÈRES

(Ouvrages publiés et mis en vente en Suisse)

	1945	1946	
1. Encyclopédie, bibliographie générale	16	14	— 2
2. Philosophie, morale	181	154	— 27
3. Théologie, affaires ecclésiastiques	339	268	— 71
4. Droit, sciences sociales, politique, statistique	507	513	+ 6
5. Art militaire	9	28	+ 19
6. Éducation, instruction	194	262	+ 68
7. Ouvrages pour la jeunesse	170	164	— 6
8. Philologie, histoire littéraire	81	61	— 20
9. Sciences naturelles, mathématiques	198	193	— 5
10. Médecine, hygiène	92	125	+ 33
11. Génie, sciences techniques	87	117	+ 30
12. Agriculture, économie domestique	95	92	— 3
13. Commerce, industrie, transports	210	228	+ 18
14. Beaux-arts, architecture	148	198	+ 50
15. Belles-lettres	1040	1002	— 38
16. Histoire, biographies	399	378	— 21
17. Géographie, voyages	71	107	+ 36
18. Divers	112	97	— 15
Total	3949	4001	+ 52

Dix classes sont en baisse, huit en hausse.

Statistique par langues

La répartition selon les langues est indiquée au tableau suivant:

	1945	1946	
1. en allemand	2701	2631	— 70
2. en français	1041	1077	+ 36
3. en italien	100	86	— 14
4. en romanche	16	48	+ 32
5. en d'autres langues	30	120	+ 90
6. en plusieurs langues	61	39	— 22
Total	3949	4001	+ 52

Le nombre des publications en allemand a diminué de 2,6 % (contre une augmentation de 2,4 % en 1945 et de 11 % en 1944); celui des publications en français s'est accru de 3,5 % (contre 5 % en 1945 et 19 % en 1944); celui des publications en italien a diminué de 14 % (contre un accroissement de 14 % en 1945 et de 35 % en 1944); celui des publications en romanche s'est accru de 200 % (contre une diminution de 5,9 % en 1945 et une augmentation de 21 % en 1944).

L'évolution comparée de cette répartition au cours des dix dernières années se présente comme suit:

Années	Ouvrages en			
	allemand	français	italien	romanche
1937	1479	501	68	15
1938	1581	457	40	18
1939	1338	367	42	14
1940	1282	343	40	9
1941	1792	565	65	17
1942	2072	642	87	14
1943	2374	833	65	14
1944	2638	991	88	17
1945	2701	1041	100	16
1946	2631	1077	86	48

L'année 1946 présente donc un maximum pour les publications en français et en romanche; pour les publications en allemand et en italien, le maximum a été atteint en 1945.

Traductions

Le tableau suivant présente différentes combinaisons de traductions entre cinq langues: allemand, anglais, français, italien et russe.

Traductions		1945	1946	
de l'anglais en allemand		118	114	— 4
de l'allemand en français		106	84	— 22
du français en allemand		69	66	— 3
de l'anglais en français		66	58	— 8
du russe en allemand		22	19	— 3
de l'allemand en italien		7	17	+ 10
de l'italien en allemand		17	17	
du suédois en allemand		20	17	— 3
de l'italien en français		8	15	+ 7
du russe en français		7	15	+ 8
du danois en allemand		14	7	— 7
du latin en allemand		8	6	— 2
du français en italien		2	4	+ 2
de l'anglais en italien		—	4	+ 4
autres traductions		58	91	+ 33
Total		522	534	+ 12

En classant les traductions d'après la langue de l'original, on obtient le tableau suivant:

Traductions		1945	1946	
de l'anglais		184	176	— 8
de l'allemand		113	101	— 12
du français		71	70	— 1
du russe		29	34	+ 5
de l'italien		25	32	+ 7
du suédois		23	18	— 5
du latin		11	8	— 3
du danois		14	7	— 7
du grec		1	1	
d'autres langues		44	48	+ 4
Total		515	495	— 20

Ces chiffres comprennent les traductions dans les trois langues nationales allemande, française et italienne. Il faut y ajouter 7 et 39 traductions en d'autres langues, ce qui donne, pour les années 1945 et 1946, 522 et 534 traductions.

Voici maintenant le classement d'après la langue utilisée par le traducteur:

	1945	1946	
Traductions en allemand (au total)	293	272	— 21
» en français (au total)	212	197	— 15
» en italien (au total)	10	26	+ 16
» en d'autres langues	7	39	+ 32
Total	522	534	+ 12

Enfin, l'évolution du nombre total des traductions se présente ainsi:

1939: 89	1943: 210
1940: 56	1944: 432
1941: 88	1945: 522
1942: 118	1946: 534

Les quatre tableaux précédents permettent de faire les constatations suivantes:

De 1945 à 1946, le nombre total des traductions s'est accru de 2,3 % (contre une augmentation de 21 % de 1944 à 1945 et de 106 % de 1943 à 1944).

Par rapport à 1945, les traductions de l'anglais ont, en 1946, diminué de 4,3 % (contre une augmentation de 41 % de 1944 à 1945 et de 62 % de 1943 à 1944); les traductions de l'allemand ont diminué de 11 % (contre une augmentation de 31 % de 1944 à 1945 et de 187 % de 1943 à 1944); les traductions du français ont diminué de 1,4 % (contre une augmentation de 13 % de 1944 à 1945 et de 62 % de 1943 à 1944); les traductions du russe ont augmenté de 17 % (contre une augmentation de 16 % de 1944 à 1945); enfin les traductions de l'italien ont augmenté de 28 % (contre une diminution de 3,9 % de 1944 à 1945 et une augmentation de 189 % de 1943 à 1944).

En 1946, les traductions de l'anglais représentent 33 % du nombre total des traductions (contre 35 % en 1945 et 30 % en 1944); les traductions de l'allemand 19 % (contre 22 % en 1945 et 20 % en 1944); celles du français 13 % (contre 14 % en 1945 et 15 % en 1944); celles du russe 6,4 % (contre 5,6 % en 1945 et 5,8 % en 1944); celles de l'italien 6 % (contre 4,8 % en 1945 et 6 % en 1944).

En 1946, les traductions en allemand décroissent de 7,2 % par rapport à 1945 (contre un accroissement de 26 % de 1944 à 1945 et de 140 % de 1943 à 1944); les traductions en français décroissent de 7,1 % par rapport à 1945 (contre un accroissement de 17 % de 1944 à 1945 et de 209 % de 1943 à 1944); les traductions en italien croissent de 160 % par rapport à 1945 (contre un accroissement

de 100 % de 1944 à 1945 et de 67 % de 1943 à 1944.

La production suisse *complète*, comprenant toutes les publications dénombrées, mises en vente ou non, atteint les chiffres suivants en 1945 et 1946:

1. Publications scientifiques et littéraires mises dans le commerce ou non:	1945	1946
Volumes	4418	4975
Brochures	3291	2427
Feuilles	184	174
2. Publications administratives mises dans le commerce ou non (volumes, et brochures réunis)	4922	5102 + 180
Total	12815	12678 — 137

A quoi il faut ajouter:	1945	1946
les estampes et photographies	769	874 + 105
les cartes	26	144 + 118
les manuscrits	7	15 + 8
Total général	13617	13711 + 94

Les manuscrits compris dans la production intellectuelle de 1945 et de 1946 sont ceux dont on peut admettre qu'ils ont été composés respectivement au cours de ces deux années. Ils ne forment qu'une partie des manuscrits catalogués comme entrés à la Bibliothèque nationale en 1945 et 1946 et qui sont respectivement au nombre de 375 et de 57 (voir plus loin les chiffres relatifs à l'accroissement des collections gérées par cette institution).

Bibliothèque nationale

Pendant l'année 1946, la Bibliothèque nationale a accru ses collections de 20 560 unités bibliographiques (contre 22 006 en 1945); cet accroissement se répartit comme suit:

	1945	1946
Volumes	6 794	7 374 + 380
Brochures	6 706	4 727 — 1979
Feuilles	415	360 — 55
Publications administratives	5 514	6 462 + 948
Estampes et photographies	2 149	1 405 — 744
Cartes	53	175 + 122
Manuscrits	375	57 — 318
Total	22 006	20 560 + 1446

La majeure partie de cet accroissement est constitué par des dons:

	1945	1946
Dons	18 051 (82 %)	16 555 (81 %)
Achats	3 955 (18 %)	4 005 (19 %)
Total	22 006	20 560

La fréquentation de la salle de lecture, comme l'activité du service du prêt ont diminué de 1945 à 1946, ainsi que le montrent les deux tableaux suivants:

FRÉQUENTATION DE LA SALLE DE LECTURE

1937: 41 830 visites	1942: 39 283 visites
1938: 44 104 »	1943: 42 167 »
1939: 42 073 »	1944: 46 756 »
1940: 33 734 »	1945: 45 634 »
1941: 37 707 »	1946: 38 141 »

Ce fléchissement est attribué au départ des internés et émigrants qui lisaient beaucoup, et au peu de loisirs de la population indigène absorbée par les affaires.

ACTIVITÉ DU SERVICE DU PRÊT

Ouvrages consultés	1938	1944	1945	1946
sur place	18 421	14 305	17 880	16 409
à Berne	49 305	54 595	56 207	56 046
en Suisse	22 484	33 729	36 860	34 790
à l'étranger	367	2	—	16
Total	90 577	102 631	110 947	107 261

La diminution du nombre des ouvrages consultés n'intervient qu'en comparaison de 1945. Il y a augmentation de 4,5 % par rapport à 1944. La Bibliothèque nationale est de plus en plus utilisée comme bibliothèque récréative, où le grand public trouve des livres qu'il aime à lire sans avoir l'obligation de les acheter.

Comme presque toutes les grandes bibliothèques, la Bibliothèque nationale suisse possède un service photographique pour la reproduction des imprimés et des manuscrits. En 1944, elle avait fait 400 photographies; en 1945 et 1946, les reproductions exécutées ont atteint les totaux de 1350 et 3239, savoir: 420 et 1186 reproductions sur des plaques et des films, 530 et 1097 photocopies, 400 et 956 microphotographies. Ces chiffres attestent un développement considérable. Nous n'examinerons pas ici si de telles copies, portant sur des œuvres ou sur des parties d'œuvres protégées, sont toujours rigoureusement conformes à la législation sur le droit d'auteur. Le fait est qu'il y a là un procédé nouveau de documentation, auquel les chercheurs s'accoutument de plus en plus.

Au 31 décembre 1946, 308 éditeurs (contre 290 un an auparavant) avaient adhéré à la convention instituant, au bénéfice de la Bibliothèque nationale, le dépôt gratuit des publications.

Radiodiffusion

Les rapports de la *Radiogenossenschaft Bern* nous donnent d'intéressantes indications relatives au développement des postes récepteurs de radio en Suisse:

Le nombre des concessionnaires de postes, qui était de 356 866 en 1934 (31 décembre), est passé, dix ans plus tard, à 819 502; en 1945, il était de 854 639 et en 1946 de 890 687; c'est-à-dire qu'au 31 décembre 1946, il y avait en Suisse un poste radiorécepteur par 5 habitants environ.

Tchécoslovaquie

(année 1946)

Dans un article sur la production des livres techniques et scientifiques en Europe, publié par la revue *La Librairie suisse* (fascicule du 30 novembre 1947), nous trouvons entre autres une information statistique concernant la Tchécoslovaquie. La production littéraire tchécoslovaque a atteint en 1946 le chiffre total d'environ 8000 ouvrages, ce qui atteste une activité éditoriale considérable, voire tout à fait exceptionnelle. Mais il faut se rappeler que sous l'occupation allemande, soit pendant six années, les éditeurs tchèques n'ont presque pas pu exercer leur profession, d'où un arriéré qu'ils sont en passe de rattraper. On pense que le total de 1947 ne sera pas inférieur à celui de 1946.

Correspondance

Lettre d'Italie

Rectification

Une faute s'est glissée dans la «Lettre d'Italie» que nous avons publiée dans le numéro de novembre dernier, p. 125 et suiv. Il faut lire, dans la page 127, 1^{re} colonne, 7^e ligne: «Les États-Unis ont été jusqu'à *recourir* à l'*Anti-trust Sherman Act* . . .» et non «Les États-Unis ont été jusqu'à *promulguer* l'*Anti-trust* . . .».

Congrès et assemblées

RÉUNIONS INTERNATIONALES

Association littéraire et artistique internationale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(Paris, 21 novembre 1947.)

De longues années se sont écoulées sans que nous ayons pu consacrer dans nos colonnes à l'Association littéraire et artistique internationale les chroniques que nous lui réservions habituellement chaque année.

Les événements de 1939 avaient nécessairement suspendu son activité: les relations internationales interrompues ne lui permettaient plus de continuer sa propagande et ses travaux. La disparition de son regretté président, M^e Georges Maillard, avocat à la Cour de Paris, auquel nous avons rendu un dernier hommage dans notre numéro d'avril 1942; avait encore rendu plus difficile toute manifestation d'existence. Nous en éprouvons un vif regret, mais nous étions convaincus de la vitalité de l'Association et demeurions certains qu'elle tiendrait à reprendre sa place au combat

qu'elle avait mené si brillamment pendant tant d'années pour une protection toujours plus élargie des droits des auteurs et des artistes.

Cet espoir n'a pas été déçu et nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs quelques détails sur la réorganisation de l'Association et la reprise, depuis quelques mois déjà, de son activité traditionnelle.

Dès le 20 février 1947, grâce à l'impulsion de son distingué Secrétaire général demeuré en fonctions, M^e Marcel Boutet, avocat à la Cour de Paris, qui organisa de façon si remarquable les divers Congrès tenus depuis 1928, et grâce au concours de quelques fidèles amis de l'Association, la première assemblée générale d'après-guerre put se réunir à Paris, au Cercle de la Librairie. Elle groupa, malgré les difficultés encore grandes, de nombreux membres français et plusieurs adhérents établis hors de France. Une véritable délégation belge était venue avec M^e Daniel Coppieters de Gibson, témoignage de la volonté de faire revivre l'Association.

Après un pieux et vibrant hommage à la mémoire du Président Georges Mailard et des membres de l'Association disparus pendant la guerre, notamment de notre ancien correspondant, M^e Albert Vaunois, le Comité exécutif et le Bureau furent reconstitués provisoirement. Unanimement, l'assemblée porta à la présidence M. Marcel Boutet, considéré par tous comme l'héritier spirituel du Maître disparu. Une vice-présidence fut réservée à M^e Coppieters de Gibson. Le secrétariat général fut confié à M. Jean Vilbois, un fervent spécialiste du droit d'auteur, déjà membre du Comité des juristes de l'architecture, des arts et des lettres. Enfin, M^e Marcel Beurdeley accepta de conserver les très utiles fonctions de trésorier général. Au Comité exécutif entraient des personnalités telles que M. Jean Escarra, professeur à la Faculté de droit de Paris, président de la Commission de la propriété intellectuelle près le Ministère de l'éducation nationale, M. Le rebours-Pigeonnière, conseiller à la Cour de cassation de France, président de la Société d'études législatives, M. Henry Puget, conseiller d'État, vice-président de la Commission de la propriété intellectuelle et président du Comité des juristes de l'architecture, des arts et des lettres, M^e Thomas Braun, avocat à la Cour de Bruxelles et ancien bâtonnier, M. François Hepp, secrétaire général de la Commission de la propriété intellec-

tuelle, expert-conseil pour le droit d'auteur auprès de l'Unesco.

Une commission fut chargée de préparer la refonte des statuts pour les adapter aux nécessités nouvelles; la reprise des contacts avec les différents pays fut décidée dès que les conditions diplomatiques le permettraient; un nouveau recrutement fut préconisé parmi les jeunes juristes ou techniciens s'intéressant aux questions de droit d'auteur; un programme d'études et de travaux fut d'ores et déjà dégagé en liaison avec l'Association juridique française pour la protection du droit d'auteur et les autres associations nationales de même nature.

Ce programme se réalisa au cours des mois suivants sous l'impulsion du Bureau: les statuts furent mis au point, discutés et votés ainsi qu'un règlement intérieur au cours d'une seconde assemblée générale tenue le 13 juin 1947. Au cours de celle-ci, M. le Conseiller d'État Henry Puget fut porté à la première vice-présidence de l'Association.

Nous consacrerons prochainement une notice complémentaire à la nouvelle organisation intérieure de l'Association qui s'est réunie pour la troisième fois le vendredi 21 novembre dernier. Notre directeur, M. B. Mentha, répondant à une amicale invitation de M. le président Boutet, s'est fait un honneur et un plaisir d'assister à cette réunion qui a groupé de nombreux amis de l'Association venus de Belgique, de Hollande, de Suisse. Nombreux aussi furent ceux qui, empêchés de se déplacer, firent parvenir leurs excuses et leurs vœux de succès. Citons notamment M. G. Hatchman, de Londres, et M. Valerio de Sanctis, de Rome, praticiens éminents du droit d'auteur dans les sociétés de perception.

Après un compte rendu moral et financier de la situation présente de l'Association, faisant apparaître les résultats considérables déjà obtenus, mais laissant entrevoir l'étendue de la tâche qui reste à accomplir pour aboutir au regroupement de tous les membres d'autrefois, le Comité exécutif et le Bureau furent constitués, définitivement cette fois, en conformité des statuts. En dehors des personnalités déjà citées, sont entrés au Comité exécutif M. Romain Coolus, président d'honneur de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs et de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques de France, toujours si attentif aux intérêts des auteurs et si dévoué à l'Association, M. G. H. C. Bodenhausen, avocat à la Cour de La Haye, professeur de droit à l'Univer-

sité d'Utrecht, qui s'est efforcé avec succès de regrouper en Hollande les amis de l'Association, M^e Edmond Martin-Achard, avocat au barreau de Genève, le sympathique et actif président de l'Association suisse pour la protection du droit d'auteur, et M. Raymond Weiss, juriste universellement apprécié dans notre branche, auteur de multiples travaux sur le droit d'auteur international, et que nous nous réjouissons de voir participer aux futures études de l'Association. D'autres sièges sont au surplus réservés pour compléter ultérieurement le Comité exécutif.

Le Bureau définitif groupe, autour de l'actif président qu'est M. Marcel Boutet, MM. Henry Puget et D. Coppieters de Gibson aux vice-présidences, M. Jean Vilbois au secrétariat perpétuel (titre accordé en 1887 au Congrès de Madrid à Jules Lermina qui l'illustra pendant de longues années et que les nouveaux statuts ont rétabli pour assurer la pérennité du secrétariat); M. Marcel Beurdeley demeure trésorier général et Madame Crestois, avocat à la Cour de Paris, secrétaire administrative.

L'assemblée donna son accord sur le programme de travail et le projet de réunion en Suisse au printemps de 1948: l'Association y examinera les propositions et contre-propositions en vue de la revision de la Convention de Berne, avant la Conférence diplomatique de Bruxelles, reprenant ainsi une tradition observée à la veille de chaque revision. Nous souhaitons dès maintenant à nos amis la plus cordiale bienvenue dans le pays où le Bureau de l'Union littéraire et artistique a son siège.

D'autres questions très importantes feront aussi l'objet des travaux de plusieurs commissions: projet de convention universelle en liaison avec les travaux que doit poursuivre dans cette voie la section du droit d'auteur de l'Unesco, régime du droit d'auteur sur les photographies et les films d'actualité, etc.

Ainsi le vide est comblé, les fils sont renoués; l'action de l'Association, si sûre et si parfaitement utile dans le passé sur le plan juridique et moral, se renouvelle et s'amplifie. La cause du droit d'auteur a retrouvé le défenseur désintéressé et inlassable qui s'affirme depuis 1878 aux quatre coins du monde et lui apporte une aide précieuse. Nous sommes certains que l'Association littéraire et artistique internationale connaîtra de nouveaux succès dans les prochaines années et nous lui adressons nos vœux les plus sincères de réussite.